

across | #3 the universe

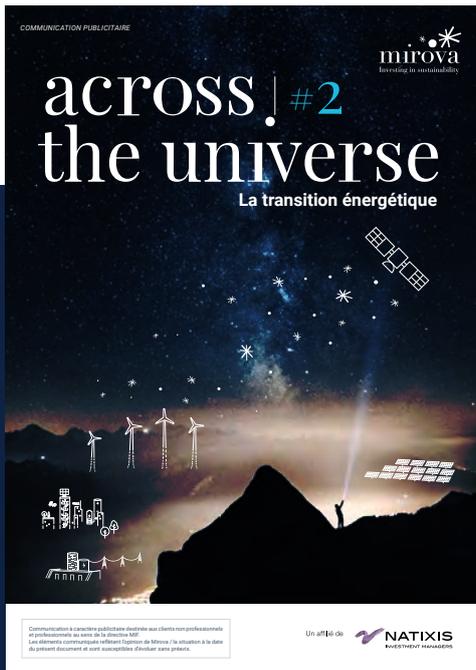
Biodiversité



Communication à caractère promotionnel destinée aux clients non professionnels et professionnels au sens de la directive MIF.
Les éléments communiqués reflètent l'opinion de Mirova / la situation à la date du présent document et sont susceptibles d'évoluer sans préavis.

Un affilié de


NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS



→ [Consultez le numéro précédent ici](#)



**Anne-Laurence
Roucher**

*Directrice générale déléguée
de Mirova, Directrice du capital
naturel et du private equity*



Mathilde Dufour

*Directrice de la recherche
en développement durable*



Hervé Guez

*Directeur des gestions
actions, taux et solidaire*

Biodiversité sous pression : les initiatives pour structurer l'action du secteur financier se multiplient

La préservation et la restauration de la biodiversité font figure de « nouvelle frontière » pour les gérants d'actifs et les entreprises. Si le sujet est étroitement lié à celui du changement climatique, il demeure toutefois plus complexe à appréhender du point de vue du financement de solutions et de la mesure d'impact. Tout comme pour le climat, la finance a un rôle crucial à jouer pour structurer la prise en compte de la biodiversité par le monde économique, expliquent Anne-Laurence Roucher, directrice générale déléguée et directrice du capital naturel et du private equity, Mathilde Dufour, directrice de la recherche en développement durable et Hervé Guez, directeur des gestions listées chez Mirova.

D'où proviennent les principales pressions sur la biodiversité ?

Mathilde Dufour : Toute activité humaine a un impact sur la biodiversité. Néanmoins, certains secteurs exercent des pressions très fortes sur la nature, notamment l'agriculture. L'élevage de bœuf, la culture de l'huile de palme, du soja et, dans une moindre mesure, du café et du cacao, figurent parmi les principales causes de déforestation dans le monde. Or la plupart des cultivateurs sont de petits exploitants : toute action sur ces secteurs a donc aussi des répercussions sociales. Se dessine donc déjà dans ce premier constat toute la complexité de la préservation et restauration de la biodiversité : elle ne peut être envisagée sans prendre en compte l'impact social sur les populations.

Anne-Laurence Roucher : Les faits sont connus : il faudrait environ entre 700 et 900 milliards d'euros par an d'ici 2030 pour restaurer la biodiversité¹, qui est elle-même très couplée à l'économie. En effet, la moitié du PIB mondial dépend des services rendus par la nature qui, eux, sont gratuits². Cela comprend évidemment notre alimentation, mais aussi les ressources que nous pouvons extraire de la terre.

Outre les activités humaines directes, le changement climatique a également un lourd impact sur la biodiversité, dont la destruction vient ensuite elle-même aggraver le réchauffement. La déforestation, par exemple, signifie la destruction de puits de carbone. En complément de l'aspect social évoqué par Mathilde, la biodiversité est donc aussi intimement liée aux enjeux climatiques.

Les faits sont connus : il faudrait environ entre 700 et 900 milliards d'euros par an d'ici 2030 pour restaurer la biodiversité

Anne-Laurence Roucher

Directrice générale déléguée de Mirova,
Directrice du capital naturel et du private equity

1. Source : [Financing Nature: closing the global biodiversity financing gap, 2021, Paulson Institute](#)

2. Source : [The Future of Nature and Business, 2020, WEF et AlphaBeta](#)

L'action en faveur du climat est favorisée par des engagements internationaux et des réglementations régionales. Peut-on en dire autant pour la biodiversité ?

Anne-Laurence Roucher : La transition est en effet au cœur du Pacte Vert européen³. Celui-ci se concentre beaucoup sur les secteurs de l'énergie et de la mobilité, mais moins sur la protection de la nature. On trouve tout de même, au niveau européen, un [règlement encadrant la déforestation associée à des commodités agricoles et forestières \(café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, boeuf et bois\)](#), mais le plus intéressant est sans doute la [loi sur la restauration de la nature](#) qui vient d'être votée au Parlement européen. 20 % de l'entièreté du territoire européen devra faire l'objet de mesures de restauration de la nature en 2030, ce qui alignera l'Europe avec ses engagements pris lors de l'accord de Kunming-Montréal. En outre, 30 % de chaque écosystème actuellement couvert par les directives habitats devra faire l'objet de mesure de restauration en 2030, 60 % en 2040 et 90 % en 2050. Malgré les enjeux considérables, cette loi a été adoptée après plusieurs mois de débats, et ultimement des compromis significatifs. Cela démontre à quel point la préservation de la biodiversité est un sujet sensible, tant sa dégradation est liée à des activités économiques majeures. Ce seront donc peut-être plutôt les coalitions internationales qui parviendront à faire bouger les lignes.

Mathilde Dufour : Sur le plan international, une brique majeure a été posée lors de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) de Montréal, [qui a abouti à une sorte d'équivalent à l'Accord de Paris pour la biodiversité](#). Des objectifs concrets ont ainsi été fixés pour 2030, dont la conservation de 30 % des zones terrestres, côtières, et des eaux intérieures, la division par deux des risques liés aux fuites de pesticides et d'engrais, le triplement des montants de l'aide

internationale et la divulgation par les plus grandes entreprises d'informations relatives à la biodiversité. La démarche est donc la même que celle qui a été menée sur le climat : aboutir à des outils de mesure et des standards de place sur la biodiversité.

Sur le plan international, une brique majeure a été posée lors de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) de Montréal, qui a abouti à une sorte d'équivalent à l'Accord de Paris pour la biodiversité.

Mathilde Dufour

Directrice de la recherche en développement durable

3. Le Pacte vert européen vise à faire de l'Europe le premier continent au monde à être neutre pour le climat. [Plus d'informations ici](#).

Dans quelle mesure Mirova contribue-t-elle à ces coalitions internationales ?

Mathilde Dufour et Anne-Laurence Roucher : En tant qu'acteur financier engagé, Mirova fait partie des membres fondateurs de plusieurs coalitions qui œuvrent pour la mise en place d'un cadre de mesure et de préservation autour de la biodiversité. L'une des principales avancées est la [Taskforce on Nature-related Financial Disclosure \(TNFD\)](#), un équivalent pour la biodiversité de la Taskforce on Climate Related Financial Disclosure (TCFD) qui existe déjà pour le climat - dont le monitoring a récemment été transféré à l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Ce premier cadre fixe des objectifs et permet un dialogue multipartite, engageant gouvernements, financiers, entreprises, ONGs⁴, etc. En septembre 2023, après deux ans de travaux, la TNFD a dévoilé ses recommandations sur les risques liés à la nature, et Mirova a annoncé son intention d'adopter ces recommandations et de commencer leur mise en œuvre dans le processus de reporting. Nous sommes convaincus qu'elles nous aideront à mieux évaluer les risques et les opportunités lorsqu'il s'agit d'investir dans des projets positifs pour la nature, mais aussi à mieux rendre compte de notre impact à nos clients et parties prenantes. À terme, nous souhaitons aboutir à des indicateurs scientifiques précis, comme il y en a pour le climat avec la Science Based Targets initiative (SBTi). Le chemin sera long car les enjeux de la biodiversité sont polymorphes et localisés.

Mirova est aussi très actif dans d'autres coalitions liées au monde de la finance, comme la [Natural Capital Investment Alliance \(NCIA\)](#) et le Finance for Biodiversity Pledge, qui vise à aider les investisseurs à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies. Nous travaillons également au développement de certificats biodiversité, sur le modèle de ce qui a été fait avec les crédits carbone. Néanmoins, le marché des certificats biodiversité présente encore plus de complexité que le marché des crédits carbone : nous devons mettre au point un système clair qui nous aide à éviter les mauvaises pratiques et l'écoblanchiment.

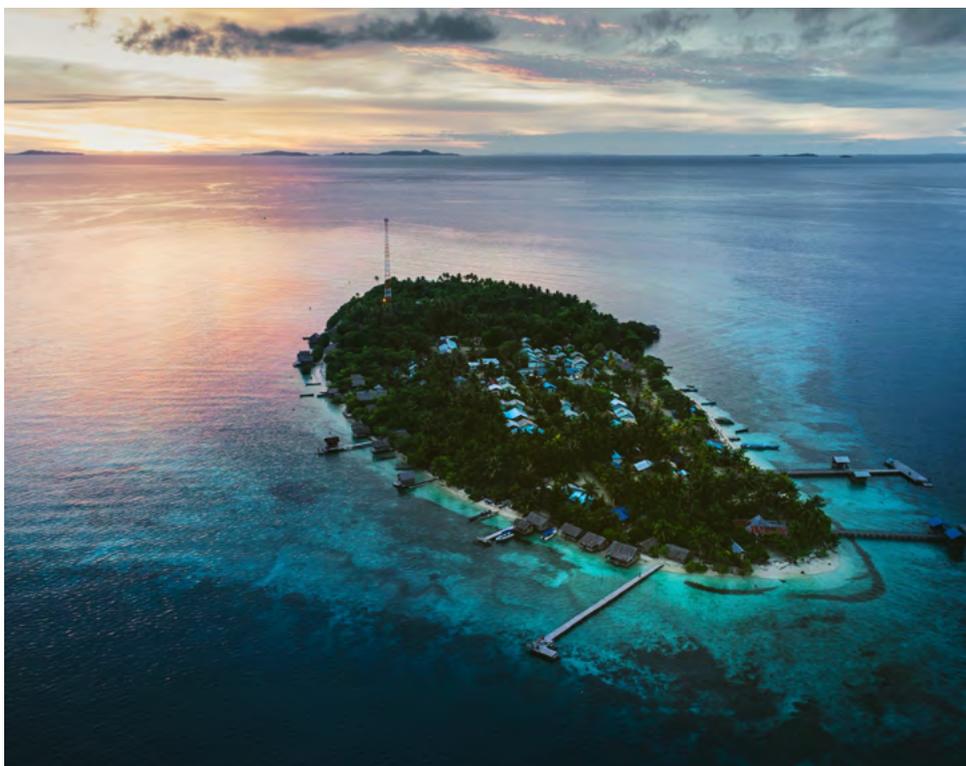


4. Une organisation non gouvernementale est une association à but non lucratif, d'intérêt public, qui ne relève ni de l'État, ni d'institutions internationales. Les ONG n'ont pas le statut de sujet de droit international

Quel accueil ces initiatives en faveur de la biodiversité reçoivent-elles de la part des entreprises et des investisseurs ?

Anne-Laurence Roucher : Il s'agit d'un sujet très nouveau, que les entreprises commencent à regarder de près. Les investisseurs les plus avancés en matière d'impact s'en saisissent également. Il est important de comprendre que les standards et outils sont en cours d'élaboration et que le processus est long, complexe et coûteux. À l'instar de ce qui avait été mis en place pour le climat, l'absence d'un standard mondial ne doit pour autant pas nous empêcher d'avancer. Les initiatives des coalitions mondiales et des acteurs de la finance montrent que nous sommes sur la bonne voie.

Hervé Guez : Les entreprises sont dans une logique performative et se rendent en effet compte que leur empreinte sur la biodiversité est une donnée de plus en plus regardée par le monde de la finance. Cela les encourage à agir. Désormais, il faudrait que cette démarche se systématisse sur l'ensemble de l'univers coté et non coté. Les investisseurs qui font confiance à Mirova contribuent à faire grandir l'engagement des acteurs financiers sur ces sujets et à peser en faveur d'une finance durable.



Les entreprises sont dans une logique performative et se rendent compte que leur empreinte sur la biodiversité est une donnée de plus en plus regardée par le monde de la finance.

Hervé Guez

Directeur des gestions actions, taux et solidaire

Ne manquez pas les prochaines publications de Mirova !

→ [Inscrivez-vous ici](#)



MENTIONS LÉGALES

Ces informations sont destinées exclusivement aux clients non professionnels et professionnels au sens de la directive MIF.

Ce document et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

L'information contenue dans ce document fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette vidéo sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans cette vidéo ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette vidéo contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : www.mirova.com.

Document non contractuel, achevé de rédiger en novembre 2023

Pour l'ensemble de ses investissements, Mirova vise à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

INVESTISSEMENTS ESG – RISQUE ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif des stratégies Mirova concernées est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site Web Mirova : www.mirova.com/fr/durabilite



À PROPOS DE MIROVA

Mirova est une société de gestion dédiée à l'investissement durable et un affilié de Natixis Investment Managers. Grâce à sa gestion de conviction, l'objectif de Mirova est de combiner recherche de création de valeur sur le long terme et développement durable. Pionniers dans de nombreux domaines de la finance durable, les talents de Mirova ont pour ambition de continuer à innover afin de proposer à leurs clients des solutions à fort impact environnemental et social. Mirova et ses affiliés gèrent Mirova et ses affiliés gèrent 28,4 milliards d'euros au 30 septembre 2023. Mirova est une société à mission, labellisée B Corp*.

** La référence à un label ne préjuge pas de la performance future des fonds ou de ses gérants*

MIROVA

Société de gestion de portefeuille – Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 –
Agrément AMF n°#GP 02-014
59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.
[Website](#) – [LinkedIn](#)

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681
59, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199.
Tél : 857-305-6333
Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

MIROVA UK

Mirova UK Société anonyme à responsabilité limitée de droit anglais Numéro d'agrément de la société : 7740692 Autorisée et régulée par l'autorité de régulation financière anglaise (la "FCA")
Siège social : Quality House By Agora, 5-9 Quality Court, London, England, WC2A 1HP
Les services de Mirova UK sont réservés exclusivement aux clients professionnels et aux contreparties éligibles. Ils ne sont pas disponibles aux clients non professionnels. Mirova UK est un affilié de Mirova.

MIROVA SUNFUNDER EAST AFRICA LIMITED

Société à responsabilité limitée de droit kenyan
Workify 11th Floor, Wood Avenue Plaza
P.O. BOX 59067 GPO - Nairobi
Mirova SunFunder East Africa Limited est une filiale de Mirova SunFunder Inc.

Mentions légales

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable